



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/COP/15/9/Add.2
5 octobre 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
Quinzième réunion – deuxième partie
Montréal, Canada, 7-19 décembre 2022
Point 8 de l'ordre du jour

ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES OBJECTIFS MIS EN PLACE PAR LES PARTIES ET PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DAICHI POUR LA BIODIVERSITÉ¹

Note de la Secrétaire exécutive

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. En adoptant le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a invité les Parties à mettre en place leurs propres objectifs nationaux, en utilisant le Plan stratégique comme cadre souple, en tenant compte des besoins et priorités nationaux, et en gardant à l'esprit les contributions nationales à la réalisation des Objectifs mondiaux d'Aichi pour la biodiversité. Les Parties ont été priées également d'examiner et, selon qu'il convient, d'actualiser et de réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB), conformément aux dispositions du Plan stratégique et aux orientations adoptées dans la [décision IX/9](#), notamment en intégrant leurs objectifs nationaux dans leurs SPANB adoptés comme instrument de politique générale.
2. Dans sa [décision XIII/1](#), la Conférence des Parties a prié instamment les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à actualiser et à mettre en œuvre leurs stratégies et plans d'action nationaux ou régionaux pour la diversité biologique dans les meilleurs délais, conformément à la [décision XI/2](#). D'autres informations sur la mise à jour et l'analyse des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, qui ont été reçues après l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, se trouvent dans le document CBD/COP/15/9/Add.1.
3. En adoptant le Plan stratégique, la Conférence des Parties ([décision X/2](#)) a pris note également de la nécessité de poursuivre l'examen de la mise en œuvre du Plan stratégique. Les rapports nationaux sont l'une des principales sources d'information pour un tel examen. Dans les décisions [XIII/27](#) et [14/1](#), la Conférence des Parties a encouragé les Parties à remettre leurs sixièmes rapports nationaux avant le 31 décembre 2018. D'autre part, dans la [recommandation 23/1](#), l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a prié instamment les Parties qui ne l'avaient pas encore fait de transmettre leurs sixièmes rapports nationaux à la Secrétaire exécutive. Au 13 juillet 2022, 185 sixièmes rapports nationaux avaient été reçus.
4. Dans la [décision 14/1](#), la Conférence des Parties a aussi demandé à la Secrétaire exécutive de continuer de mettre à jour l'analyse des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, sur la base des informations contenues dans les sixièmes rapports

¹ Le présent document est une version actualisée de l'analyse présentée initialement dans le document CBD/SBI/3/2/Add.2.

nationaux, et de mettre à disposition cette analyse actualisée, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa troisième réunion.

5. En application de ces décisions, le Secrétariat a effectué, dans le document CBD/SBI/3/2/Add.2, une analyse des objectifs nationaux mis en place par les Parties dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, tels qu'indiqués par les Parties dans leurs sixièmes rapports nationaux². Le présent document fournit une mise à jour de ce document d'analyse. Il tient compte des rapports nationaux et des SPANB supplémentaires reçus par le Secrétariat depuis mars 2020.

II. MÉTHODOLOGIE

A. Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

6. Au total, 175 SPANB révisés ou actualisés ont été examinés dans la présente évaluation.³ Chaque SPANB a été examiné, et les objectifs nationaux ou engagements semblables ont été reliés aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants.⁴ Près de la moitié des Parties qui ont transmis des SPANB actualisés ont relié leurs objectifs nationaux (ou engagements semblables) à des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, soit directement dans leur SPANB, soit dans leur rapport national. Lorsque ces liens étaient indiqués par les Parties, ils ont été utilisés dans la présente évaluation. Lorsque ces liens n'ont pas été identifiés, le Secrétariat a répertorié chaque objectif national au regard de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité le plus proche. Dans les cas où un objectif national était relié à plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ceci a été pris en compte dans l'évaluation, en répertoriant l'objectif national au regard de plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Les objectifs nationaux ou engagements semblables (tels que les priorités, stratégies, buts ou projets nationaux) ont ensuite été évalués au regard de la portée et du degré d'ambition énoncés dans les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants. D'autre part, toutes les mesures, sous-objectifs, ou objectifs connexes énoncés pour un biome ou un écosystème particulier en lien avec un objectif national ont été pris en compte également. Les objectifs ou engagements semblables énoncés dans chaque SPANB ont ensuite été répartis dans l'une des six catégories suivantes:⁵

a) *L'objectif national dépasse la portée et/ou le niveau d'ambition de l'Objectif d'Aichi* – Cette catégorie indique que l'objectif national ou engagement semblable est plus ambitieux que l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité correspondant. Ceci peut être dû au fait que l'objectif national fixe un seuil quantitatif plus élevé, ou qu'il contient des engagements plus stricts que ceux énoncés dans l'Objectif d'Aichi;

b) *L'objectif national est aussi ambitieux que l'Objectif d'Aichi* – Cette catégorie indique que l'objectif national ou engagement semblable est globalement identique, tant dans sa portée que son niveau d'ambition, à l'Objectif d'Aichi correspondant;

c) *L'objectif national est moins ambitieux que l'Objectif d'Aichi, ou n'aborde pas tous ses éléments* – Cette catégorie indique que l'objectif national a un niveau d'ambition plus faible pour certaines questions abordées, ou qu'il n'aborde pas explicitement tous les éléments de l'Objectif d'Aichi correspondant;

² L'analyse a été mise à disposition pour un examen critique par les pairs avant d'être parachevée, et elle s'appuie sur les précédentes analyses contenues dans les documents [UNEP/CBD/COP/13/8/Add.2/Rev.1](#), [CBD/SBI/2/2/Add.2](#) et [CBD/COP/14/5/Add.2](#), lesquelles ont été effectuées sur la base des informations fournies dans les cinquièmes rapports nationaux.

³ Les SPANB examinés dans la présente évaluation sont disponibles à l'adresse <https://www.cbd.int/nbsap/>. Deux SPANB (Lettonie et Portugal) n'ont pas été analysés car ils n'étaient pas disponibles dans une des langues officielles de l'ONU.

⁴ Une liste exhaustive des objectifs nationaux, y compris les objectifs contenus dans des précédents SPANB, ainsi que ceux énoncés dans les cinquièmes rapports nationaux, figure à l'adresse <https://www.cbd.int/nbsap/targets/default.shtml>.

⁵ Dans la présente évaluation, pour une lecture facilitée, les catégories énoncées aux paragraphes 6 c), d) et e) ont été regroupées. Cependant, dans la figure 1, toutes les catégories sont indiquées.

d) *L'objectif national est beaucoup moins ambitieux que l'Objectif d'Aichi* – Cette catégorie indique que l'objectif national a un niveau d'ambition beaucoup moins élevé que l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité correspondant pour la plupart des questions abordées et/ou que le niveau d'ambition de l'objectif national reste très général;

e) *L'objectif national n'est pas clairement relié à un Objectif d'Aichi* – Certains objectifs nationaux ont été reliés à des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans un SPANB ou dans un rapport national d'une Partie. Dans tous les cas où il n'apparaît pas clairement comment l'objectif national est relié à un Objectif d'Aichi pour la biodiversité correspondant, cette catégorie a été utilisée;

f) *Aucun objectif national* – Le SPANB ne contient aucun objectif ou engagement semblable relié à un Objectif d'Aichi pour la biodiversité.

7. Il est important de noter que la présente évaluation a été effectuée en examinant la portée et le niveau d'ambition de l'objectif national au regard de la portée et du niveau d'ambition de l'Objectif d'Aichi correspondant. Elle n'a pas pris en compte les circonstances nationales propres à chaque pays. En conséquence, certains objectifs qui ont été jugés moins ambitieux qu'un Objectif d'Aichi correspondant peuvent néanmoins rester ambitieux au regard du point de départ du pays concerné. Pour cette raison, la présente évaluation ne peut pas être utilisée pour faire des comparaisons entre différents pays; elle doit plutôt éclairer les débats sur les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

B. Sixièmes rapports nationaux

8. Au total, 186 sixièmes rapports nationaux ont été examinés dans cette analyse. Les lignes directrices pour les sixièmes rapports nationaux ont demandé aux Parties d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux⁶, en utilisant les catégories ci-après. Ces informations ont ensuite été classées par le Secrétariat afin d'entreprendre l'analyse présentée dans la partie III. Pour les Parties ayant transmis leur rapport national au moyen de l'outil de présentation en ligne des rapports nationaux, les informations fournies ont été extraites directement de cet outil. Pour les Parties ayant transmis leur rapport national sous forme de document, les informations fournies ont été extraites par le Secrétariat.

9. Le modèle de sixième rapport national demande aux Parties de relier chaque objectif national à un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.⁷ Dans la présente évaluation, chaque objectif national a été examiné au regard des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels il a été relié. En conséquence, les progrès accomplis dans la réalisation de certains objectifs nationaux ont été examinés plus d'une fois dans le cadre de l'évaluation. D'autre part, les lignes directrices pour les sixièmes rapports nationaux permettent aussi aux Parties de relier plusieurs objectifs nationaux à un seul Objectif d'Aichi pour la biodiversité.⁸

⁶ Le modèle de sixième rapport national autorise aussi les Parties à fournir des informations au regard des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité uniquement, plutôt que sur leurs objectifs nationaux. De façon générale, les Parties qui n'ont pas encore mis en place des objectifs nationaux ont retenu cette approche. Cependant, 17 Parties qui ont adopté des objectifs nationaux ont choisi de fournir des informations au regard des Objectifs d'Aichi. D'autre part, un certain nombre de pays ont indiqué dans leurs SPANB qu'ils avaient adopté les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité comme objectifs nationaux.

⁷ Le modèle de sixième rapport national permet aux Parties d'indiquer, pour chaque objectif national, les "principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels l'objectif national est relié" ainsi que les "autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels il est relié". Dans la présente évaluation, seulement les "principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels l'objectif national est relié" ont été examinés. De la même façon, les Parties pouvaient relier leur objectif national à un Objectif d'Aichi pour la biodiversité dans son ensemble, ou bien à un ou plusieurs éléments constitutifs de cet Objectif d'Aichi. Dans la présente évaluation, lorsqu'un objectif national a été relié à un ou plusieurs éléments constitutifs d'un Objectif d'Aichi pour la biodiversité, il a été examiné au regard de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité dans son ensemble, puis intégré dans l'analyse de la partie II.

⁸ Au total, 17 Parties ont indiqué des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité directement. Pour les besoins de la présente évaluation, ces évaluations ont été examinées de la même façon que les évaluations des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux. Il en résulte que pour certains Objectifs d'Aichi, on dispose de davantage d'évaluations qu'il n'y a de SPANB avec des objectifs nationaux correspondants. Par exemple, 98 SPANB contiennent des objectifs nationaux reliés à l'Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité, mais puisque certaines Parties qui n'ont pas mis en place des objectifs nationaux ont néanmoins évalué les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, on dispose au total de 108 évaluations des progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité.

Dans de tels cas, c'est la moyenne des progrès réalisés qui a été retenue, accordant ainsi une même importance à tous les objectifs nationaux.⁹

10. Les cinq catégories retenues dans la présente évaluation sont les mêmes que celles qui sont utilisées dans les lignes directrices pour les sixièmes rapports nationaux, les quatrième et cinquième éditions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, et les précédentes évaluations des cinquièmes rapports nationaux, à savoir:

a) *En voie de dépasser cet objectif* – Un objectif évalué de la sorte signifie que les mesures nationales qui ont été prises permettront d'aller au-delà des critères et/ou des seuils énoncés par l'Objectif d'Aichi. Dans le cas d'objectifs comprenant des éléments quantitatifs, cela signifie que les seuils énoncés seront dépassés. Dans le cas d'objectifs qualitatifs, cela signifie que les différentes mesures prises ou conditions à remplir ont été dépassées ou seront dépassées;

b) *En voie d'atteindre cet objectif* – Cette catégorie indique que les mesures qui ont été prises et l'état actuel des questions traitées par l'Objectif d'Aichi attestent que l'objectif sera atteint à l'échéance fixée pour l'objectif concerné;

c) *Progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, mais à un rythme insuffisant* – Cette catégorie indique que des progrès ont été accomplis dans la réalisation de l'Objectif d'Aichi. Les progrès accomplis peuvent inclure des mesures prises ou des améliorations constatées dans les questions abordées par l'objectif. Cependant, bien que cette catégorie indique une situation en voie d'amélioration, les progrès accomplis demeurent insuffisants pour que l'objectif puisse être atteint à l'échéance fixée;

d) *Aucun changement significatif* – Cette catégorie indique que depuis que l'Objectif d'Aichi a été mis en place, aucun progrès significatif n'a été accompli dans sa réalisation, ou aucun retard significatif n'a été constaté dans sa réalisation. Cette catégorie d'évaluation signifie qu'aucune mesure significative n'a été prise ou n'est prévue dans un proche avenir pour atteindre cet objectif, et que le problème d'ensemble abordé par l'objectif n'a connu aucune amélioration, ni aggravation;

e) *Eloignement de l'objectif* – Cette catégorie indique que le problème auquel s'attaque l'Objectif d'Aichi s'est aggravé. Ceci peut être dû au fait qu'aucune mesure n'a été prise, ou que les mesures prises ont été inefficaces. Ceci peut être lié au fait également que les pressions subies ont augmenté, ou que d'autres changements sont survenus dans les circonstances nationales d'un pays donné.

11. Les différentes approches retenues par les Parties pour mettre en place leurs objectifs nationaux pour la diversité biologique et pour faire rapport sur les progrès accomplis dans leur réalisation présentent plusieurs limitations pour pouvoir entreprendre une analyse des informations fournies. En effet, certaines Parties ont mis en place des objectifs liés à des processus, tandis que d'autres Parties ont établi des objectifs axés sur des résultats, et d'autres Parties encore ont utilisé un mélange de ces deux types d'objectifs. Ceci a nécessité des approches différentes au niveau national pour pouvoir évaluer les progrès accomplis. Or ces différentes approches nationales ne sont pas toujours comparables. D'autre part, les Parties ont relié leurs objectifs nationaux aux Objectifs d'Aichi de façons différentes et sur la base d'informations différentes. À titre d'exemple, certaines Parties ont mis en place un objectif national pour chaque Objectif d'Aichi, tandis que d'autres Parties ont établi plusieurs objectifs nationaux pour un seul Objectif d'Aichi. De même, certains pays ont mis en place des objectifs nationaux reliés à plusieurs Objectifs d'Aichi. Une autre difficulté concerne le fait que certaines Parties n'ont inclus aucun objectif national dans leur SPANB, mais ont indiqué des objectifs nationaux dans leurs rapports nationaux; tandis que d'autres Parties ont indiqué dans leurs rapports nationaux les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux, lesquels étaient différents des objectifs de leur SPANB. De plus, comme observé dans la note de bas de page 8, certaines Parties ont choisi de communiquer des données au regard des Objectifs d'Aichi directement, plutôt que de leurs objectifs nationaux pour la diversité biologique, et certaines Parties ont fourni des informations au regard des Objectifs d'Aichi uniquement, car elles n'avaient pas encore élaboré des objectifs nationaux. Le fait de devoir combiner une évaluation des objectifs nationaux et une évaluation des Objectifs d'Aichi

⁹ Pour ce faire, les catégories d'évaluation utilisées dans les sixièmes rapports nationaux ont été rapportées à une échelle de 1 à 5. La moyenne des évaluations a ensuite été calculée, puis arrondie au nombre entier le plus proche.

peut s'avérer problématique; cependant, les informations disponibles suggèrent qu'il ne s'agit pas d'une limitation substantielle dans la présente évaluation.¹⁰

12. Les différentes approches d'établissement des rapports et de mise en place des objectifs nationaux rendent difficiles une approche systématique pour le type d'analyse présenté ici. De plus, il est important de noter que l'évaluation n'a pas pris en compte les circonstances nationales propres à chaque pays. Par conséquent, certains objectifs qui ne sont pas en voie d'être atteints actuellement peuvent néanmoins être en voie d'amélioration par rapport au point de départ observé dans un pays donné. Pour toutes ces raisons, les informations présentées dans l'analyse ne devraient pas être utilisées pour faire des comparaisons entre les pays, mais plutôt, pour éclairer les débats sur les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

III. ANALYSE DES OBJECTIFS NATIONAUX ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ

Objectif 1 – D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable

13. Au total, 162 SPANB (93%) contiennent des objectifs nationaux reliés à l'Objectif 1 d'Aichi pour la biodiversité. Moins d'un tiers de ces objectifs (32%) ont une portée et un niveau d'ambition comparables à ceux de l'Objectif 1 d'Aichi. Cet Objectif d'Aichi fait partie de ceux qui sont le plus étroitement reliés aux objectifs nationaux dans les SPANB. Cependant, plus de deux tiers des Parties (68%) ont mis en place des objectifs nationaux qui ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif 1 d'Aichi, ou qui n'abordent pas tous ses éléments. La plupart des objectifs nationaux mettent plutôt l'accent sur une plus grande sensibilisation à la biodiversité. Par contraste, on trouve peu d'objectifs nationaux concernant une plus grande sensibilisation aux mesures qui peuvent être prises pour préserver la biodiversité.

14. Au total, 145 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 1 d'Aichi pour la biodiversité. La moitié des Parties ont indiqué qu'elles sont en voie de réaliser (49%) ou de dépasser (1%) leurs objectifs nationaux. Moins de la moitié des Parties ont indiqué que, bien qu'elles aient avancé dans la réalisation de leurs objectifs, les progrès accomplis restent à un rythme insuffisant pour pouvoir atteindre l'objectif (46%). Un petit nombre de Parties seulement (3%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de cet objectif, et aucune Partie n'a signalé qu'elle s'éloignait de l'objectif. Parmi les Parties ayant évalué leurs progrès, moins d'un cinquième d'entre elles (19%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 1 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

15. Les mesures le plus souvent signalées pour atteindre les objectifs nationaux liés à l'Objectif 1 d'Aichi pour la biodiversité sont : l'organisation d'ateliers, de réunions des parties prenantes, d'expositions sur la biodiversité, de visites de terrain et de visites de sites, et d'autres activités de sensibilisation de même type. Certains rapports nationaux ont fourni également des informations sur l'intégration de la biodiversité, y compris des informations sur les valeurs de la biodiversité et les mesures nécessaires pour la préserver, dans les programmes d'enseignement au niveau du primaire, du secondaire et du tertiaire.¹¹ D'autres

¹⁰ Lorsque les informations fournies par les 17 Parties qui ont fait rapport directement sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont exclues de l'analyse, les résultats obtenus changent très peu, et les pourcentages obtenus varient de 1% au plus dans la plupart des cas, et de 2% dans seulement 12 des 100 combinaisons possibles des catégories d'évaluation et des objectifs. De plus, on n'observe aucun changement dans le pourcentage de Parties qui ont mis en place des objectifs nationaux semblables (ou plus ambitieux) aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés ou dépassés.

¹¹ Par exemple, les Emirats arabes unis ont créé une initiative "universités durables" pour obtenir les points de vue des étudiants sur les problèmes de développement durable et pour accroître la sensibilité à ce sujet.

exemples de mesures prises incluent : le recours aux médias¹² (comme la radio, la télévision, les films, les plateformes de médias sociaux, et la presse écrite) pour accroître la sensibilisation à la biodiversité; une formation des parties prenantes sur la biodiversité, y compris des agriculteurs et des pêcheurs, et des responsables politiques; et la création de centres d'information sur la biodiversité. Cependant, malgré ces mesures prises, un grand nombre de rapports nationaux mentionnent des lacunes persistantes dans la sensibilisation à la biodiversité. Certains difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs nationaux liés à l'Objectif 1 d'Aichi pour la biodiversité incluent la difficulté de communiquer auprès tous les publics, notamment ceux qui vivent dans des zones reculées ou éloignées; un manque de connaissances générales sur la façon de préserver la biodiversité; et un manque de connaissance des liens qui existent entre la biodiversité et d'autres problèmes sociétaux, tels que la nécessité de lutter contre les changements climatiques.

Objectif 2 – D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification

16. Au total, 160 SPANB (90%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité. Un petit nombre de ces objectifs (10%) seulement ont une portée et un niveau d'ambition comparables à ceux de l'Objectif 2 d'Aichi, voire le dépassent (1%). Cependant, la plupart des objectifs nationaux (89%) sont moins ambitieux que l'Objectif 2 d'Aichi, ou n'abordent pas tous ses éléments. Parmi les objectifs nationaux, relativement peu d'objectifs abordent l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les processus de planification nationaux et locaux, la comptabilité nationale, ou les processus d'établissement des rapports. Les objectifs nationaux qui ont été mis en place mettent l'accent sur l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté. D'autre part, un grand nombre d'objectifs nationaux abordent la question de la cohérence des politiques publiques et/ou l'intégration de la biodiversité dans les processus décisionnels en général.

17. Au total, 143 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité. Plus d'un tiers des Parties sont en voie de réaliser (32%) ou de dépasser (2%) leurs objectifs nationaux. Plus de la moitié des Parties (58%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir atteindre l'objectif. Un petit nombre de Parties seulement ont signalé qu'aucun progrès n'avait été accompli (6%) dans la réalisation de l'objectif, ou qu'elles s'éloignaient de cet objectif (1%). Parmi les Parties ayant évalué leurs progrès, un petit nombre de Parties seulement (5%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

18. Les mesures souvent signalées pour parvenir aux objectifs nationaux liés à l'Objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité sont : la modification ou l'adoption d'une législation et d'une réglementation, et des efforts déployés pour intégrer les valeurs et les considérations liées à la biodiversité dans les politiques sectorielles, y compris les politiques relatives au développement, à l'exploitation forestière, l'agriculture, la pêche, et l'énergie.¹³ Certaines Parties ont fourni des informations également sur : la publication d'études sur l'état de conservation de la biodiversité afin d'éclairer la prise de décisions; le renforcement des capacités pour effectuer des enquêtes et des études sur la comptabilité du capital naturel; la création de

¹² Par exemple, le Belize a fourni des informations sur la création d'une série pour la radio, portant sur les aires marines protégées et la pêche durable. Une enquête menée sur les auditeurs a trouvé que nombre d'entre eux avaient appris des nouvelles connaissances au sujet de la réglementation de la pêche, la pêche responsable, les aires marines protégées, et les zones d'exclusion grâce à ces émissions radio. Le Danemark a fourni des informations sur la mise en place d'applications visant à impliquer le public dans la collecte de données d'enquête sur les espèces. De la même façon, le Mexique a fourni des informations sur l'utilisation d'applications visant à promouvoir les connaissances sur la biodiversité par le biais de la science des citoyens. Le projet a été conçu pour recueillir des informations sur la biodiversité et accroître la sensibilisation.

¹³ Par exemple, la Namibie a mis en œuvre une politique d'aménagement du paysage intégrée au niveau régional, comme processus décisionnel intersectoriel et intégré, afin de favoriser l'allocation de terrains à des utilisations qui fournissent le plus d'avantages pour le développement durable. En Finlande, le Ministère des finances exige depuis 2018 que chaque proposition de budget de n'importe quel ministère tienne compte des considérations liées au développement durable.

fonds d'investissement qui tiennent compte de la valeur des ressources naturelles; l'élaboration d'outils, de lignes directrices et de méthodologies pour aider les institutions dans leurs processus décisionnels; et l'amélioration du respect des politiques existantes. Certaines difficultés rencontrées par les Parties pour atteindre cet objectif incluent la difficulté d'appliquer les cadres réglementaires et de transformer ces cadres en mesures appliquées aux niveaux régional et local, ainsi que le manque d'intégration, et la difficulté d'intégrer le calcul des coûts financiers de la perte de biodiversité et de la dégradation environnementale dans les plans de financement et dans d'autres secteurs.

Objectif 3 – D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales

19. Au total, 127 SPANB (73%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité. Environ un quart de ces objectifs (24%) ont une portée et un niveau d'ambition comparables à ceux de l'Objectif 3 d'Aichi, voire le dépassent (1%). Cependant, la plupart des objectifs nationaux (76%) ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif 3 d'Aichi, ou n'abordent pas tous ses éléments. Un grand nombre d'objectifs nationaux sont très généraux par nature, et concernent des incitations ou subventions très générales, sans prévoir la suppression des incitations néfastes ou l'élaboration de mesures spécifiques d'incitation positive. Cet Objectif d'Aichi fait partie de ceux qui sont le moins étroitement reliés aux objectifs nationaux contenus dans les SPANB.

20. Au total, 122 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité. Moins d'un tiers des Parties sont en voie de réaliser (30%) ou de dépasser (1%) leurs objectifs nationaux. Plus de la moitié des Parties (56%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir atteindre cet objectif. Plusieurs Parties (12%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de cet objectif, et un petit nombre de Parties (1%) s'éloignaient de l'objectif. Parmi les Parties ayant évalué leurs progrès, un petit nombre de Parties seulement (7%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

21. En ce qui concerne la suppression ou la réforme des subventions néfastes, les Parties ont souvent mentionné leurs initiatives menées concernant : la révision des processus d'octroi de permis, notamment pour la chasse, la pêche et l'exploitation forestière; l'élimination progressive des subventions octroyées pour l'emploi de pesticides et de combustibles fossiles; et les efforts prodigués pour identifier les subventions potentiellement néfastes. En ce qui concerne l'élaboration de mesures d'incitation positive, les mesures signalées incluent : la réduction des taxes sur les énergies renouvelables, la mise en valeur des programmes de compensation incluant des paiements pour les services écosystémiques, la mise en place de différents programmes de certification et de compensation¹⁴ pour favoriser des activités comme l'écotourisme durable, la préservation des paysages et le recours à des technologies plus efficaces (il convient de noter que certaines de ces mesures concernent aussi la réalisation de l'Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité). Certaines Parties ont aussi mentionné leurs efforts déployés pour encourager la gestion durable des terres, l'octroi d'une compensation financière en cas de réduction d'activités nuisibles, et des mesures visant à reconnaître les droits à l'utilisation des terres des populations autochtones et des communautés locales. Certaines Parties ont aussi mentionné des mesures prises pour supprimer le soutien gouvernemental apporté à certains types de comportements ou activités nuisibles.¹⁵ Les difficultés rencontrées pour parvenir à cet objectif incluent : le manque de capacités, de financement et de mesures

¹⁴ Par exemple, le programme de mesures d'incitation forestières au Guatemala octroie des subventions aux bénéficiaires qui participent à des projets de reboisement ou à des activités de gestion forestière naturelles.

¹⁵ Par exemple, au Mexique, une plateforme de coordination interministérielle a été mise en place en utilisant les données spatiales, afin d'identifier les zones qui ne peuvent pas recevoir une aide gouvernementale, lorsque cette aide pourrait aboutir à une perte de couvert forestier.

législatives; les intérêts au maintien des programmes d'incitation existants; et les difficultés rencontrées pour élargir l'échelle des projets pilotes.

Objectif 4 – D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres

22. Au total, 151 SPANB (86%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 4 d'Aichi pour la biodiversité. Moins d'un cinquième (17%) des objectifs nationaux ont une portée et un niveau d'ambition comparables à celui de l'Objectif 4 d'Aichi. Cependant, la plupart des objectifs nationaux (83%) ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif 4 d'Aichi, ou n'abordent pas tous ses éléments. Un petit nombre d'objectifs nationaux seulement visent à restreindre l'impact de l'utilisation des ressources naturelles, pour que cet impact reste dans des limites écologiques sans danger. La plupart des objectifs nationaux concernent l'utilisation durable en général et n'abordent pas de manière spécifique la production et la consommation durables.

23. Au total, 136 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 4 d'Aichi pour la biodiversité. Plus d'un tiers des Parties sont en voie de réaliser (34%) ou de dépasser (2%) leurs objectifs nationaux. Environ la moitié des Parties (53%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs nationaux, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Plusieurs Parties (10%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de leurs objectifs nationaux, et un petit nombre de Parties (1%) s'éloignent de leurs objectifs. Parmi les Parties ayant évalué leurs progrès, un dixième de Parties (8%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 4 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

24. Les Parties ont très souvent mentionné leurs efforts prodigués dans des secteurs particuliers, comme l'agriculture, l'exploitation forestière, les pêcheries, le secteur énergétique et l'exploitation minière.¹⁶ Les mesures signalées incluent : l'élaboration de programmes et de réglementations par secteur en matière de développement durable, la promotion de labels pour les produits écologiques, des pratiques et des rapports sur la responsabilité sociale des entreprises, et la promotion des mesures de certification. Certaines Parties ont aussi indiqué des mesures relatives à l'expansion et au soutien des pratiques favorisant l'agriculture biologique, ainsi que l'élaboration de critères en faveur de la biodiversité dans les achats publics, ou encore la promotion de stratégies de gestion des déchets, et des mesures sur le renforcement des capacités d'évaluation des limites écologiques, comme moyen pour éclairer les décisions de politique générale et comme soutien apporté aux petites et moyennes entreprises en faveur du développement durable. Les difficultés souvent rencontrées pour parvenir à cet objectif sont : le manque de financement et de capacités pour élargir l'échelle de ces activités, et le manque de participation des industries, des ministères et des organismes autres que ceux qui s'occupent d'environnement à ces programmes et ces projets.

Objectif 5 – D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites

25. Au total, 159 SPANB (91%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 5 d'Aichi pour la biodiversité. Environ un dixième de ces objectifs nationaux (13%) ont une portée et un niveau d'ambition comparables à ceux de l'Objectif 5 d'Aichi, tandis que quelques objectifs nationaux (1%) sont plus ambitieux que l'Objectif 5 d'Aichi. Cependant, la plupart des objectifs nationaux (86%) ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif 5 d'Aichi, ou n'abordent pas explicitement tous ses éléments. La plupart des objectifs nationaux visent une réduction de la perte d'habitat dans les milieux naturels en général. La plupart des objectifs nationaux visant des habitats spécifiques concernent les forêts. Les mangroves, les récifs coralliens, les milieux aquatiques, les zones de parcours et les milieux marins sont

¹⁶ Par exemple, plusieurs ministères de la République de Corée hébergent et assurent le fonctionnement du BNPB, un groupe de 30 entreprises nationales chargé de recenser les bonnes pratiques, de mettre en place des lignes directrices pour les entreprises, et d'apporter une formation sur l'application des accords multilatéraux sur l'environnement.

beaucoup moins souvent mentionnés. Un petit nombre d'objectifs nationaux fixent un pourcentage de réduction de perte d'habitat à atteindre, tandis que quelques objectifs nationaux mentionnent expressément une réduction de la dégradation ou de la fragmentation des habitats.

26. Au total, 148 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 5 d'Aichi pour la biodiversité. Environ un tiers des Parties sont en voie de réaliser (30%) ou de dépasser (1%) leurs objectifs nationaux. Plus de la moitié des Parties (54%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Plusieurs Parties (12%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de cet objectif, et un petit nombre de Parties (3%) ont fait savoir qu'elles s'éloignaient de cet objectif. Parmi les Parties ayant évalué leurs progrès, un petit nombre de Parties (3%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 5 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

27. Les Parties ont indiqué qu'elles avaient pris différentes mesures pour atteindre leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 5 d'Aichi pour la biodiversité. Ces mesures tiennent compte très souvent des priorités et circonstances nationales. À titre d'exemple, certaines Parties ont mis l'accent sur la lutte contre la désertification, tandis que d'autres Parties se sont concentrées sur les questions forestières, comme le reboisement et la restauration des forêts. Les mesures souvent prises pour réduire la perte d'habitat sont la création d'aires protégées, la plantation d'arbres et d'autres types de végétation, et l'identification de zones prioritaires pour la conservation. Les Parties ont aussi mentionné des mesures propres à promouvoir la gestion durable des ressources et des habitats,¹⁷ ainsi que des mesures prises pour assurer une plus grande reconnaissance des régimes fonciers et favoriser une gestion durable, et des initiatives visant à mieux faire connaître la valeur des écosystèmes. Certaines Parties ont aussi indiqué les mesures ci-après : le recours à une planification intégrée de l'utilisation des sols; l'élaboration de lignes directrices, par exemple pour les stratégies de gestion des feux de forêt et leur restauration; la mise en valeur des approches d'agri-écologie pour la gestion des habitats; et la promotion d'une coopération entre départements ministériels et entre institutions. Les Parties ont aussi mentionné des mesures qu'elles prennent actuellement pour gérer la dégradation et la fragmentation des habitats, par exemple en créant des zones tampons aux abords des aires protégées, ainsi que des activités de restauration et la création de couloirs biologiques, et des mesures pour favoriser la connectivité entre les écosystèmes.

Objectif 6 – D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres

28. Au total, 137 SPANB (78%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 6 d'Aichi pour la biodiversité. Presqu'un cinquième (18%) de ces objectifs nationaux ont une portée et un niveau d'ambition comparables à ceux de l'Objectif 6 d'Aichi. Cependant, la plupart des objectifs nationaux (82%) ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif 6 d'Aichi, ou n'abordent pas tous ses éléments. Cet Objectif d'Aichi fait partie de ceux qui sont le moins étroitement reliés à des objectifs nationaux semblables dans les SPANB. Dans la plupart des cas, les objectifs nationaux visent la pêche en milieu marin. Cependant, certains pays dépourvus de littoral ont aussi mis en place des objectifs nationaux liés à l'Objectif 6 d'Aichi, qui s'appliquent aux poissons, espèces invertébrées et plantes aquatiques des eaux intérieures. La plupart des objectifs nationaux sont axés sur les questions relatives à la gestion et au prélèvement durables des stocks halieutiques. Par contraste, relativement peu d'objectifs nationaux abordent les questions relatives à la prévention de la surpêche ou l'élaboration de programmes de récupération des espèces, ou la réduction

¹⁷ Par exemple, en Thaïlande, les autorités travaillent avec les communautés de zones forestières pour réduire la pauvreté, améliorer le bien-être, et fournir des revenus alternatifs, afin de réduire le déboisement. En Irlande, le projet Aran LIFE vise à aider les agriculteurs à inverser la tendance à la perte d'habitats et à améliorer l'état de conservation de 35% d'habitats prioritaires. Les îles Salomon ont reconnu officiellement la gestion communautaire dans la Loi de 2015 sur la gestion de la pêche, afin de rendre la pêche côtière plus durable. Cette approche reconnaît l'importance de la participation des propriétaires des espaces terrestres et maritimes à l'élaboration des règles de gestion et à leur application.

des effets nuisibles de la pêche sur les écosystèmes menacés ou vulnérables, ou encore des mesures pour faire en sorte que l'impact de la pêche soit maintenu dans des limites écologiques sûres.

29. Au total, 128 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 6 d'Aichi pour la biodiversité. Plus d'un tiers des Parties sont en voie de réaliser (35%) ou de dépasser (2%) leurs objectifs. Moins de la moitié des Parties (47%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Plusieurs Parties (14%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de cet objectif, et un petit nombre de Parties (2%) ont fait savoir qu'elles s'éloignaient de cet objectif. Parmi les Parties ayant évalué leurs progrès, un petit nombre de Parties (5%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 6 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

30. Les mesures prises pour atteindre cet Objectif d'Aichi mettent l'accent généralement sur les questions relatives à une meilleure évaluation des stocks halieutiques et à l'élaboration de réglementations, notamment en ce qui concerne la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, les pratiques et le matériel de pêche, et une plus grande surveillance des engins de pêche et des prises accessoires.¹⁸ Des mesures ont été prises également pour assurer le bon état de conservation des stocks halieutiques, y compris une réglementation sur la taille des captures, des moratoires saisonniers ou des périodes de pêche, ainsi que la création d'aires marines protégées et la restauration des habitats des poissons. Certains rapports nationaux ont aussi mentionné des mesures prises pour favoriser et soutenir l'autonomie et la gestion communautaires des pêcheries.¹⁹

Objectif 7 – D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique

31. Au total, 156 SPANB (89%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 7 d'Aichi pour la biodiversité. Plus d'un dixième de ces objectifs nationaux (15%) ont une portée et un niveau d'ambition comparables à ceux de l'Objectif 7 d'Aichi. Cependant, la plupart des objectifs nationaux (85%) ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif 7 d'Aichi, ou n'abordent pas tous ses éléments. Relativement peu d'objectifs nationaux liés à cet Objectif d'Aichi abordent les questions relatives à l'aquaculture. De plus, un grand nombre d'objectifs nationaux concernent la gestion durable en général, et ne mentionnent pas explicitement l'agriculture ou la sylviculture.

32. Au total, 126 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 7 d'Aichi pour la biodiversité. Plus d'un tiers des Parties sont en voie de réaliser (37%) ou de dépasser (1%) leurs objectifs nationaux. Plus de la moitié des Parties (55%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Un petit nombre de Parties (6%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de cet objectif, et quelques Parties seulement (1%) ont indiqué qu'elles s'éloignaient de cet objectif. Parmi les Parties ayant évalué leurs progrès, un petit nombre de Parties (7%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 7 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

33. Les Parties ont mentionné qu'elles avaient pris différentes mesures pour favoriser une agriculture plus durable. Ces mesures incluent : la promotion d'une gestion durable des sols, la remise en état et la restauration des habitats dégradés, la promotion de la recherche sur l'efficacité et la résilience des espèces cultivées, l'appui et la mise en valeur de l'agriculture biologique et de l'agroforesterie, la promotion d'une diversification agricole, et l'amélioration de la gestion des bassins versants.²⁰ En ce qui concerne les intrants

¹⁸ Par exemple, l'Union européenne a adopté des obligations concernant le débarquement des prises, en interdisant à compter de janvier 2019 le rejet de certains poissons en mer.

¹⁹ Par exemple, le Cambodge a encouragé la création de pêcheries communautaires afin d'améliorer la gestion durable des stocks halieutiques. Au total, 516 pêcheries communautaires ont été créées.

²⁰ Par exemple, le Programme du Chili sur le vin, les changements climatiques et la biodiversité (Programa Vino, Cambio Climático y Biodiversidad) est une initiative visant à intégrer les critères de conservation de la biodiversité dans la culture de la vigne. Ainsi en 2018, on comptait 20 vignobles (couvrant 100 000 hectares) gérés en appliquant des normes respectueuses de la biodiversité. Dans le cadre de ce programme, chaque vignoble protège 4,6 hectares de végétation indigène par hectare de vigne planté. La

agricoles, certains rapports nationaux ont indiqué des mesures prises pour promouvoir et subventionner l'utilisation de cultures résistantes au changement climatique, ainsi que des mesures d'incitation pour intégrer les pratiques agricoles contemporaines dans les systèmes agricoles, ou encore la promotion de techniques d'irrigation améliorées, l'encouragement d'une baisse de l'usage d'engrais (chimiques), et l'amélioration de la conservation ex situ et des banques de semences.

34. En ce qui concerne la gestion durable des forêts, les mesures prises incluent : la décentralisation de la gestion forestière,²¹ l'amélioration des cadres de gestion forestière et du renforcement des capacités, la promotion de la restauration des forêts, la promotion d'une certification forestière, et la mise à jour et la réforme des licences d'exploitation forestière. Certains rapports nationaux ont aussi indiqué des mesures prises pour compenser ou encourager les propriétaires fonciers à préserver les espaces boisés et à préférer des pratiques sylvicoles qui contribuent en même temps à une réduction de la pauvreté.

35. S'agissant de l'aquaculture, certains rapports nationaux ont mentionné des mesures prises pour améliorer la gestion de l'aquaculture grâce à des innovations et une modernisation technologiques. D'autres rapports nationaux ont indiqué des mesures prises pour promouvoir les programmes de certification et les normes environnementales.²² D'une manière générale, les questions relatives à l'aquaculture ont été beaucoup moins souvent abordées que celles liées à la sylviculture et à l'agriculture.

Objectif 8 – D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique

36. Au total, 140 SPANB (80%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 8 d'Aichi pour la biodiversité. Environ un cinquième de ces objectifs nationaux (21%) ont une portée et un niveau d'ambition comparables à l'Objectif 8 d'Aichi. Cependant, la plupart des objectifs nationaux (79%) ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif 8 d'Aichi, ou n'abordent pas tous ses éléments. On notera que les objectifs nationaux mettent davantage l'accent en général sur la réduction de la pollution, plutôt que sur la réduction des excès d'éléments nutritifs.

37. Au total, 133 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 8 d'Aichi pour la biodiversité. Plus d'un cinquième des Parties sont en voie de réaliser (21%) ou de dépasser (1%) leurs objectifs nationaux. Presque deux tiers des Parties (63%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Plusieurs Parties (13%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de cet objectif, et un petit nombre de Parties (2%) ont fait savoir qu'elles s'éloignaient de cet objectif. Parmi les Parties ayant évalué leurs progrès, un petit nombre de Parties (3%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 8 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

38. Les Parties ont indiqué dans leurs sixièmes rapports nationaux qu'elles avaient pris une série de mesures pour gérer les problèmes liés à la pollution. Ces mesures incluent des approches réglementaires, la mise en place de systèmes et de normes de surveillance, et la promotion de l'élaboration et l'amélioration des infrastructures liées à la gestion des déchets.²³ En ce qui concerne les éléments nutritifs, les politiques

superficie totale couverte dans le cadre de cette initiative est de 26 499 hectares, représentant 11,4% des forêts sclérophylles de cette région du Chili caractérisée par un climat méditerranéen.

²¹ Par exemple, un programme intégré de plantation d'arbres dans les exploitations agricoles de Cuba (Programa de Fincas Forestales Integrales) a été développé pour 1342 exploitations arboricoles. Ce programme a abouti à une augmentation du couvert forestier et a contribué à la conservation des bassins versants, de même qu'il a permis d'augmenter la productivité en intégrant l'agroforesterie et les activités agropastorales, et de créer des emplois dans les populations rurales.

²² Par exemple, la Guyane élabore actuellement un certain nombre de mesures durables pour l'aquaculture, y compris en favorisant l'utilisation d'espèces halieutiques locales afin de réduire le risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes, et en encourageant la conversion des produits issus de la transformation des fruits de mer, tels que les têtes, organes et restes de poissons, aux fins d'utilisation comme alimentation dans l'aquaculture.

²³ Par exemple, le programme d'élimination des substances toxiques au Panama, mis en œuvre par le Ministère de la santé, a supprimé plus de 325 tonnes de pesticides périmés et de sols contaminés. En Chine, plusieurs accords de compensation entre les gouvernements provinciaux le long de systèmes fluviaux ont permis aux juridictions situés en aval de recevoir une compensation financière lorsque la qualité de l'eau est en-dessous des normes de qualité requises, incitant en conséquence les juridictions en amont à améliorer la qualité des eaux de surface.

générales souvent mentionnées sont la réglementation de l'usage d'engrais, la surveillance des ruissellements agricoles, et les limites imposées à l'emploi d'azote. En ce qui concerne la pollution due aux plastiques, les mesures souvent indiquées sont l'interdiction de certains types de plastique (environ 20% des rapports nationaux ont mentionné ce type de mesure), les campagnes de sensibilisation, et les événements communautaires de retrait des déchets dans les espaces naturels. Certains rapports nationaux ont aussi mentionné une augmentation des initiatives liées au recyclage.

Objectif 9 – D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces

39. Au total, 163 SPANB (93%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité. Plus d'un quart de ces objectifs nationaux (28%) ont une portée et un niveau d'ambition comparables à ceux de l'Objectif 9 d'Aichi, voire le dépassent (1%). Cependant, un peu moins de trois quarts des objectifs nationaux (71%) ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif 9 d'Aichi, ou n'abordent pas tous ses éléments. Nombre des objectifs nationaux mis en place par les Parties sont très généraux, et concernent la lutte contre les espèces exotiques envahissantes en général. Cet Objectif d'Aichi fait partie de ceux pour lesquels on trouve un grand nombre d'objectifs nationaux correspondants. Cependant, nombre de ces objectifs nationaux n'abordent pas la question de l'identification et la priorisation des voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes.

40. Au total, 147 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité. Plus d'un quart des Parties sont en voie de réaliser (27%) ou de dépasser (2%) leurs objectifs nationaux. Plus de la moitié des Parties (54%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Moins d'un cinquième des Parties (16%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de cet objectif, ou qu'elles s'éloignaient de l'objectif (1%). Parmi les Parties ayant évalué leurs progrès, un petit nombre de Parties (9%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

41. Les Parties ont indiqué qu'elles avaient pris différentes mesures pour atteindre l'Objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité. Ces mesures incluent : la création et l'application de cadres juridiques sur la surveillance, le contrôle et l'élimination des espèces exotiques envahissantes, y compris des règles et des règlements pour les importations et les exportations, mais aussi des mesures de contrôle et de gestion des eaux de ballast, l'élaboration de lignes directrices nationales pour la gestion et le contrôle des espèces exotiques envahissantes, et la mise en place de points de contrôle phytosanitaires et zoosanitaires aux points d'entrée sur le territoire national. De plus, les Parties ont souvent mentionné l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour la sécurité biologique (y compris des installations de quarantaine, des contrôles et inspections aux frontières, des systèmes d'alerte précoce et des systèmes de mesures d'urgence), des stratégies de sensibilisation (y compris l'élaboration de portails d'information et de sites Web, des programmes de formation et des événements communautaires), ainsi que des stratégies de collaboration interrégionale. D'autre part, environ un quart des Parties ont indiqué qu'elles mettaient en place actuellement des mesures visant à identifier et prioriser les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes. Les voies d'introduction souvent indiquées par les Parties sont le transport maritime, l'horticulture, le commerce, l'aquaculture, le transport, l'exploitation forestière et l'urbanisation. Certains rapports nationaux ont aussi mentionné des travaux de recherche sur les espèces exotiques envahissantes, ou encore la création et l'actualisation d'inventaires sur les espèces exotiques envahissantes, des activités de sensibilisation, la prise en compte de l'élimination et du contrôle des espèces exotiques envahissantes dans le cadre de la gestion des aires protégées, et la mise en place de comités d'experts chargés d'évaluer et de suivre les progrès accomplis dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.²⁴ Les rapports

²⁴ Par exemple, la Malaisie a pris plusieurs mesures concernant les espèces exotiques envahissantes, y compris la compilation d'une liste des espèces exotiques envahissantes, la réalisation d'études de référence pour améliorer la surveillance, ainsi que l'adoption d'un plan de prévention des risques biologiques pour l'industrie de l'huile de palme en 2018, et l'entrée en vigueur de la Loi malaisienne sur les services de quarantaine et d'inspection, chargés d'appliquer la réglementation sur la quarantaine aux points d'entrée dans le pays.

nationaux ont aussi recensé un certain nombre de difficultés rencontrées dans la réalisation de cet Objectif d'Aichi, telles que : le manque de ressources disponibles pour l'application des mesures, le manque de connaissances et d'information sur les espèces exotiques envahissantes, le manque d'inventaires actualisés sur les espèces exotiques envahissantes, le manque de cadres juridiques et de contrôles nécessaires aux points d'entrée, et le manque de sensibilisation des responsables politiques et du public en général.

Objectif 10 — D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement

42. Au total, 123 SPANB (70%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 10 d'Aichi pour la biodiversité. Environ un cinquième de ces objectifs nationaux (20%) ont une portée et un niveau d'ambition comparables à ceux de l'Objectif 10 d'Aichi, voire le dépassent (1%). Cependant, environ trois quarts des objectifs nationaux (80%) ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif 10 d'Aichi, ou n'abordent pas tous ses éléments. Cet Objectif d'Aichi fait partie de ceux pour lesquels on trouve le plus faible nombre d'objectifs nationaux correspondants dans les SPANB. Les objectifs nationaux sont, pour la plupart, très généraux par nature, et seulement un petit nombre de ces objectifs visent les récifs coralliens ou d'autres écosystèmes spécifiques particulièrement vulnérables face aux changements climatiques.

43. Au total, 114 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 10 d'Aichi pour la biodiversité. Plus d'un quart des Parties sont en voie de réaliser (27%) ou de dépasser (2%) leurs objectifs nationaux. Plus de la moitié des Parties (55%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Plusieurs Parties (12%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de cet objectif, et un petit nombre de Parties (3%) ont indiqué qu'elles s'éloignaient de l'objectif. Parmi les Parties ayant évalué leurs progrès, un petit nombre de Parties (4%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 10 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

44. Parmi les mesures signalées par les Parties pour atteindre leurs objectifs nationaux, on citera : l'adoption d'instruments politiques nationaux axés sur le bon état de conservation des systèmes de récifs coralliens et l'utilisation durable des services qu'ils procurent,²⁵ des mesures visant à réduire la pollution, y compris la pollution due aux plastiques et à l'excès d'éléments nutritifs, des mesures d'incitation favorisant la restauration et la conservation des écosystèmes vulnérables dans les politiques et les programmes nationaux, et l'appui fourni à la recherche et au renforcement des capacités. Les difficultés souvent rencontrées pour parvenir à cet objectif sont le manque de capacités et de financements, ainsi que la difficulté d'élargir l'échelle des projets pilotes au niveau national.

Objectif 11 - D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin

45. Au total, 170 SPANB (97%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité. Plus d'un dixième de ces objectifs nationaux (15%) ont une portée et un niveau d'ambition comparables à ceux de l'Objectif 11 d'Aichi, voire même le dépassent (2%). Cependant, plus de quatre cinquièmes des objectifs nationaux (83%) ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif 11 d'Aichi, ou n'abordent pas tous ses éléments. Un grand nombre d'objectifs nationaux concernent l'amélioration des aires protégées en général. L'accent est mis en particulier sur l'augmentation de la superficie des aires protégées terrestres. Les objectifs nationaux mettent un peu moins l'accent sur la création d'aires marines

²⁵ Par exemple, les Maldives ont créé 61 aires marines protégées afin de protéger les récifs coralliens, et les zones sensibles et importantes sur le plan biologique et écologique ont été identifiées ; de même, un cadre de suivi des récifs coralliens a été mis en place, et des plans de gestion sont en cours d'élaboration pour toutes les îles, afin de gérer le problème de décharges illicites sur les plages. Au Ghana, le Projet pour des paysages côtiers durables aborde le problème du déboisement dans les zones côtières, et inclut une restauration des mangroves et des forêts du littoral, et des mesures favorisant les pratiques d'agroforesterie, afin de réduire les incidences du changement climatique sur ces habitats.

protégées. De même, les éléments plus qualitatifs de l'Objectif 11 d'Aichi (représentativité écologique, efficacité de la gestion, protection des zones particulièrement importantes, et interconnectivité) sont peu abordés dans les objectifs nationaux.

46. Au total, 155 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité. Plus de la moitié des Parties sont en voie de réaliser (43%) ou de dépasser (9%) leurs objectifs nationaux. Moins de la moitié des Parties (41%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Un petit nombre de Parties (6%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de cet objectif, ou qu'elles s'éloignaient de l'objectif (1%). Parmi les Parties ayant évalué leurs progrès, environ un dixième des Parties (10%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

47. Les informations fournies dans les rapports nationaux suggèrent que la plupart des mesures prises visent une augmentation de la superficie des aires protégées. On trouve moins d'informations comparativement sur les mesures prises pour gérer les éléments qualitatifs de l'Objectif 11 d'Aichi. Les mesures souvent mentionnées incluent : la création ou l'élargissement des aires protégées, la mise en place de zones tampons, la conversion de réserves privées en aires protégées officielles, un soutien apporté aux aires de conservation communautaires, et la reconnaissance officielle des aires de conservation autochtones et communautaires. Les mesures prises concernent les aires protégées terrestres en général; elles abordent moins les aires marines protégées.

48. Les Parties ont indiqué également qu'elles avaient pris des mesures propres à améliorer le caractère représentatif des aires protégées, y compris l'identification de zones importantes pour la conservation, et l'identification de zones couvertes par plusieurs processus internationaux, comme la Convention de Ramsar ou l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Certaines Parties ont aussi mentionné des initiatives visant à créer des aires protégées dans des habitats sous-représentés.

49. En ce qui concerne l'efficacité de la gestion, les mesures souvent citées sont l'augmentation des efforts de surveillance, l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion, la décentralisation de la gestion des aires protégées, et le recours à l'Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT), et d'autres nouveaux outils ou indices. Les Parties ont aussi mentionné les efforts déployés pour assurer la participation des parties prenantes nationales et locales à la gestion des aires protégées, ainsi que pour reconnaître officiellement les aires de conservation autochtones et communautaires, ou encore l'élaboration de cadres juridiques pour les aires protégées, l'élaboration et l'amélioration de bases de données sur les aires protégées, l'adoption de sanctions en cas de violation des obligations relatives aux aires protégées, la prise en compte des aires protégées dans les politiques de développement, ainsi que des études d'évaluation économique, et une augmentation des financements.

50. En ce qui concerne l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et maritimes plus vastes, les mesures signalées incluent la création de couloirs verts ou écologiques, la création d'aires protégées dans des endroits stratégiques, des initiatives visant à restaurer les habitats fragmentés ou dégradés qui pourraient devenir des couloirs écologiques, l'élaboration de stratégies pour améliorer la connectivité, des initiatives visant à améliorer la coordination et la gestion des aires protégées qui traversent les frontières de plusieurs pays, ainsi que l'élaboration de plans de gestion pour les couloirs écologiques, et la création d'espaces verts en milieu urbain.²⁶

51. Les Parties ont signalé plusieurs difficultés rencontrées pour parvenir à cet objectif, y compris : des systèmes complexes de régime foncier, des incertitudes entourant les régimes fonciers, et un biais qui consiste à créer des aires protégées dans des zones reculées, plutôt qu'en fonction de leur représentativité, mais aussi, l'accent mis sur les aires protégées terrestres, et une faible reconnaissance de l'approche par écosystème dans la gestion des aires protégées, ou encore, le manque de systèmes d'évaluation de

²⁶ Par exemple, au Japon, la création de zones spéciales de conservation écologique a été encouragée en vertu de la Loi sur la conservation des espaces verts en milieu urbain, ainsi que de la Loi sur la conservation des espaces verts dans les faubourgs de la région de la capitale du pays.

l'efficacité de la gestion, le manque de coordination entre les organismes nationaux, le manque de plans de gestion et de développement des aires protégées, le manque de systèmes de suivi et de surveillance, et le manque de ressources financières et de ressources humaines. D'autres informations concernant l'Objectif 11 d'Aichi sont fournies dans le document CBD/SBSTTA/24/6.

Objectif 12 – D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu

52. Au total, 161 SPANB (92%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 12 d'Aichi pour la biodiversité. Environ un cinquième de ces objectifs (22%) ont une portée et un niveau d'ambition comparables à ceux de l'Objectif 12 d'Aichi. Cependant, la plupart des objectifs nationaux (78%) ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif 12 d'Aichi, ou n'abordent pas tous ses éléments. Les objectifs nationaux mis en place sont axés sur la prévention des extinctions et l'amélioration de l'état de conservation des espèces menacées.

53. Au total, 146 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 12 d'Aichi pour la biodiversité. Plus d'un tiers des Parties sont en voie de réaliser (35%) ou de dépasser (2%) leurs objectifs nationaux. Plus de la moitié des Parties (53%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Plusieurs Parties (10%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de cet objectif, et/ou qu'elles s'éloignaient de l'objectif (1%). Parmi les Parties ayant remis leur rapport national, moins d'un dixième de Parties (6%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 12 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

54. La plupart des Parties ont indiqué qu'elles avaient pris des mesures pour documenter et surveiller l'état de conservation des espèces menacées, et ont mentionné des initiatives visant à étendre davantage les systèmes de surveillance. Certaines Parties ont aussi indiqué qu'elles prenaient des mesures actuellement pour atteindre cet Objectif d'Aichi, dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Certaines Parties ont aussi mentionné l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de récupération pour certaines espèces.²⁷ Ces programmes visent habituellement des espèces 'clés de voûte' ou importantes sur le plan culturel. Certaines Parties ont aussi mentionné des initiatives pour la restauration des écosystèmes, la conservation communautaire, et les programmes de reproduction. Les Parties ont signalé plusieurs difficultés rencontrées pour parvenir à cet objectif, y compris le manque de financements, le manque de ressources et de capacités, et le manque d'attention accordée aux espèces aquatiques.

Objectif 13 - D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique

55. Au total, 144 SPANB (82%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 13 d'Aichi pour la biodiversité. Environ un cinquième de ces objectifs nationaux (21%) ont une portée et un niveau d'ambition comparables à ceux de l'Objectif 13 d'Aichi, voire sont plus ambitieux que celui-ci (1%). Cependant, la plupart des objectifs nationaux (78%) ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif 13 d'Aichi, ou n'abordent pas tous ses éléments. La plupart des objectifs nationaux visent la protection de la diversité génétique en général. Un petit nombre d'objectifs nationaux abordent certains éléments spécifiques de l'Objectif 13 d'Aichi. On notera en particulier que les objectifs nationaux abordent très peu

²⁷ Par exemple, à Antigua-et-Barbuda, la population d'Antigua Racer, une espèce endémique de serpent en danger critique d'extinction, a connu une augmentation après l'élimination des rats, et les populations de Golden Talinum – considérées comme éteintes – ont augmenté après des activités de restauration des habitats. A El Salvador, le Programme de conservation des tortues marines a été mis en œuvre pour permettre à des projets communautaires de créer des sites de ponte et de relâchement des juvéniles. De même, au Mexique, des programmes de récupération des populations d'espèces en danger, comme le loup du Mexique (*Canis lupus baileyi*), le condor de Californie (*Gymnogyps californianus*), l'antilope d'Amérique (*Antilocarpa americana*), le mouflon d'Amérique (*Ovis canadensis mexicana*), ainsi que neuf espèces de tortues marines, ont été mis en place et ont obtenu des résultats encourageants.

la question de la conservation de la diversité génétique des plantes sauvages apparentées aux espèces cultivées et des espèces importantes sur le plan socioéconomique ou culturel, ou encore l'élaboration de stratégies pour réduire à un minimum l'érosion de la diversité génétique.

56. Au total, 137 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 13 d'Aichi pour la biodiversité. Plus d'un tiers des objectifs nationaux sont en voie d'être réalisés (28%) ou dépassés (5%). Environ la moitié des Parties (51%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Moins d'un cinquième des Parties (15%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de cet objectif. Parmi les Parties ayant remis leur rapport national, un petit nombre de Parties (7%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 13 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

57. Les mesures souvent citées dans les rapports nationaux sont la création ou le développement plus poussé des banques de gènes, des jardins botaniques, des parcelles réservées au matériel génétique de certaines plantes, des installations dédiées à la reproduction et des établissements de recherche. Certaines Parties ont aussi indiqué des mesures prises pour préserver certaines races animales grâce aux installations dédiées à la reproduction, ainsi que des mesures visant à reconnaître le patrimoine national, et des mesures incitant les exploitants agricoles à maintenir des races locales.²⁸ Les Parties ont aussi indiqué qu'elles prenaient des mesures actuellement afin de : préserver les espèces cultivées importantes, y compris celles utilisées à des fins médicinales; réintroduire des espèces négligées; apporter une formation aux exploitants agricoles en matière de commercialisation, de développement et de sécurité alimentaire. Certaines difficultés rencontrées pour parvenir à cet objectif incluent : des biais dans les plantes et les cultures retenues pour les programmes de conservation, et un manque de ressources financières et de ressources humaines pour mener à bien les activités de conservation.

Objectif 14 - D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau, et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables

58. Au total, 141 SPANB (81%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 14 d'Aichi pour la biodiversité. Environ un quart de ces objectifs nationaux (26%) ont une portée et un niveau d'ambition comparables à ceux de l'Objectif 14 d'Aichi, ou le dépassent (1%). Cependant, environ trois quarts des objectifs nationaux (73%) ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif d'Aichi, ou n'abordent pas tous ses éléments. Relativement peu d'objectifs nationaux abordent explicitement la prise en compte des besoins des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des populations pauvres et vulnérables.

59. Au total, 132 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 14 d'Aichi pour la biodiversité. Moins d'un tiers des objectifs nationaux sont en voie d'être réalisés (27%) ou dépassés (2%). Plus de la moitié des Parties (62%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Un petit nombre de Parties (6%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de cet objectif, ou qu'elles s'éloignaient de l'objectif (2%). Parmi les Parties ayant remis leur rapport national, un petit nombre de Parties (7%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 14 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

60. Dans les rapports nationaux, un grand nombre de Parties ont mentionné l'élaboration de stratégies générales pour réduire les pressions humaines exercées sur l'environnement, le soutien apporté à la production et la consommation durables,²⁹ l'intégration d'une perspective liée à l'égalité entre les sexes

²⁸ Par exemple, en Bosnie-Herzégovine, différentes mesures ont été prises pour préserver la diversité génétique des races de bétail, y compris l'adoption d'une loi sur la reproduction du bétail, qui reconnaît plusieurs espèces, races et variétés indigènes. De plus, les éleveurs de chevaux qui assurent la reproduction des chevaux de montagnes bosniaques et des Lipizzaners, entre autres, bénéficient de mesures d'incitation.

²⁹ Par exemple, au Pakistan, le Projet de reboisement d'un milliard d'arbres dans le Khyber Pakhtunkhwa a contribué à la régénération de forêts naturelles dégradées. Ceci a permis de régénérer les sources aquatiques et d'augmenter les ressources en eau

dans l'élaboration des politiques sur la biodiversité, et une sensibilisation à l'importance des services écosystémiques comme contribution à la réalisation de cet Objectif d'Aichi. Plusieurs rapports nationaux ont aussi mentionné le soutien apporté aux projets de recherche liés à l'Objectif 14 d'Aichi, y compris en matière d'évaluation économique. Certaines Parties ont aussi indiqué qu'elles avaient organisé des ateliers sur le renforcement des capacités pour les questions abordées dans l'Objectif 14 d'Aichi. Les difficultés rencontrées pour parvenir à cet objectif incluent le manque de financements pour la recherche, les programmes et les projets d'aménagement écologiques. Par ailleurs, d'autres informations sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes sont fournies dans le document CBD/SBI/3/2/Add.3.

Objectif 15 - D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification

61. Au total, 144 SPANB (82%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 15 d'Aichi pour la biodiversité. Environ un quart de ces objectifs nationaux (21%) ont une portée et un niveau d'ambition comparables à ceux de l'Objectif 15 d'Aichi, voire le dépassent (3%). Cependant, plus de trois quarts des objectifs nationaux (76%) ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif 15 d'Aichi, ou n'abordent pas tous ses éléments. Les objectifs nationaux mettent l'accent en particulier sur l'élément de l'Objectif 15 d'Aichi concernant la restauration des forêts, plutôt que sur l'élément concernant la résilience des écosystèmes ou les stocks de carbone.

62. Au total, 129 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 15 d'Aichi pour la biodiversité. Environ un tiers des Parties sont en voie de réaliser (32%) ou de dépasser (3%) leurs objectifs nationaux. Plus de la moitié des Parties (57%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Presqu'un dixième des Parties (9%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de cet objectif. Parmi les Parties ayant évalué leurs progrès, un petit nombre de Parties (8%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 15 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

63. La plupart des Parties ayant remis leurs rapports nationaux ont indiqué qu'elles avaient pris des mesures pour la restauration des forêts, y compris le reboisement,³⁰ la récupération naturelle, la remise en état des sites dégradés, ainsi que des mesures pour intégrer la restauration des forêts dans d'autres stratégies et programmes, tels que les stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques, et des mesures pour mettre en place des cadres juridiques sur la restauration des forêts, et pour recenser et cartographier les zones destinées à une restauration forestière. Les Parties ont aussi mentionné d'autres types de mesures, telles que la création d'aires protégées, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, l'augmentation de la connectivité des habitats, la conservation ex situ et les programmes de réintroduction d'espèces, et les programmes de paiement pour les services écosystémiques. Plus généralement, les rapports nationaux ont mentionné également l'amélioration de la participation des citoyens aux activités de restauration, l'amélioration de la coordination entre les activités de restauration, la réalisation de travaux de recherche, et la promotion des infrastructures « vertes » en milieu urbain. Relativement peu d'informations ont été fournies par comparaison sur les questions liées à la résilience. Les difficultés rencontrées pour parvenir à cet objectif incluent le manque d'informations et de données sur l'état de conservation et sur la qualité des écosystèmes, et le manque de systèmes de suivi.

potable disponibles pour les communautés locales. Le projet a aussi créé plusieurs milliers d'emplois "verts" pour les populations rurales pauvres, et a augmenté la disponibilité du bois utilisé pour la cuisson. Le projet aura aussi un impact positif sur les femmes, qui sont chargées de la collecte d'aliments et de bois dans les forêts, et qui transportent l'eau des sources et des puits.

³⁰ Par exemple, le Nigeria, le Tchad, la Mauritanie et le Sénégal ont fourni des informations sur la Grande muraille verte, une initiative africaine visant à planter une zone forestière longue de 8000 kilomètres.

Objectif 16 – D’ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l’accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale

64. Au total, 143 SPANB (82%) contiennent des objectifs nationaux liés à l’Objectif 16 d’Aichi pour la biodiversité. Moins d’un tiers de ces objectifs nationaux (28%) ou engagements équivalents ont une portée et un niveau d’ambition comparables à ceux de l’Objectif 16 d’Aichi, ou le dépassent (1%). Cependant, près de trois quarts des objectifs nationaux (71%) ont un niveau d’ambition plus faible que l’Objectif 16 d’Aichi, ou n’abordent pas tous ses éléments. La plupart des objectifs nationaux sont très généraux par nature et visent l’accès et le partage des avantages de façon très générale; de même, plusieurs objectifs nationaux ne mentionnent pas expressément le Protocole de Nagoya. Cet Objectif d’Aichi fait partie de ceux pour lesquels on trouve le plus grand nombre d’objectifs nationaux correspondants dans les SPANB.

65. Au total, 134 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l’Objectif 16 d’Aichi pour la biodiversité. Plus d’un tiers des Parties (38%) sont en voie de réaliser leurs objectifs nationaux, tandis qu’un petit nombre de Parties (7%) ont indiqué qu’elles étaient en voie de les dépasser. Moins de la moitié des Parties (43%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Un petit nombre de Parties (11%) ont indiqué qu’aucun progrès n’avait été accompli dans la réalisation de cet objectif, ou qu’elles s’éloignaient de l’objectif (1%). Parmi les Parties ayant remis leur rapport national, plus d’un dixième des Parties (15%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l’Objectif 16 d’Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d’être réalisés. D’autres informations sur cet Objectif d’Aichi sont disponibles sur le [Centre d’échange sur l’accès et le partage des avantages](#).

66. Les rapports nationaux mentionnent souvent que les Parties prennent des mesures actuellement pour appliquer le Protocole de Nagoya au niveau national, y compris des mesures pour modifier ou élaborer une législation pertinente. De nombreux rapports mentionnent également l’organisation d’ateliers pour renforcer les capacités et mieux faire connaître le Protocole de Nagoya.³¹ Certaines difficultés rencontrées par les Parties incluent le manque de ressources pour assurer l’application du Protocole et l’absence d’une législation requise.

Objectif 17 – D’ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté, en tant qu’instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d’action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique

67. Au total, 120 SPANB (69%) contiennent des objectifs nationaux liés à l’Objectif 17 d’Aichi pour la biodiversité. Cet Objectif d’Aichi fait partie de ceux pour lesquels on trouve le plus faible nombre d’objectifs nationaux (ou engagements équivalents) correspondants dans les SPANB. Ceci peut être dû au fait que les pays ont élaboré ou actualisé leurs SPANB et qu’ils n’ont pas jugé nécessaire de tenir compte de cet Objectif d’Aichi dans leurs SPANB. Environ un tiers de ces objectifs nationaux (38%) mis en place ont une portée et un niveau d’ambition comparables à ceux de l’Objectif 17 d’Aichi, ou le dépassent (1%). Cependant, presque deux tiers des objectifs nationaux (61%) ont un niveau d’ambition plus faible que l’Objectif 17 d’Aichi, ou n’abordent pas tous ses éléments.

68. Au total, 109 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l’Objectif 17 d’Aichi pour la biodiversité. Plus de la moitié des Parties sont en voie de réaliser (45%) leurs objectifs nationaux, voire de les dépasser (11%). Plus d’un tiers des Parties (35%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Un petit nombre de Parties (9%) ont indiqué qu’aucun progrès n’avait été accompli dans la réalisation de cet objectif. Parmi les Parties ayant évalué leurs progrès, environ un quart des Parties (28%) ont mis en place des

³¹ Par exemple, la Jamaïque a mené une étude sur les accords conclus en matière d’accès et de partage des avantages, visant à examiner les incidences écologiques, sociales et économiques des différents produits, et collabore actuellement avec des établissements universitaires pour entreprendre des études sur l’impact des accords conclus en matière d’accès et de partage des avantages.

objectifs nationaux semblables à l'Objectif 17 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés. D'autres informations sur cet Objectif d'Aichi sont fournies dans le document CBD/COP/15/9/Add.1.

69. La plupart des Parties ont élaboré, actualisé ou révisé leurs SPANB depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, et mettent désormais l'accent sur les mesures de mise en œuvre des SPANB. Un petit nombre de Parties ont indiqué qu'elles avaient pris des mesures pour appliquer leurs SPANB à l'ensemble du gouvernement.³² Plusieurs Parties ont mentionné des activités d'intégration pour appuyer la mise en œuvre des SPANB, y compris des ateliers, une coopération inter-institutions, et une harmonisation entre leurs travaux et d'autres stratégies et plans d'action sectoriels. Certaines Parties ont aussi indiqué qu'elles avaient commencé à élaborer des programmes régionaux et provinciaux pour la biodiversité, afin de transposer plus efficacement leurs SPANB en mesures au niveau local. Les difficultés le plus souvent rencontrées pour parvenir à cet objectif sont le manque d'indicateurs pour assurer un suivi des SPANB en tant qu'instrument de politique générale, le manque de ressources pour mettre en œuvre les SPANB, et le fait qu'un grand nombre de SPANB ont été seulement adoptés récemment.

Objectif 18 - D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents

70. Au total, 135 SPANB (77%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité. Environ un quart de ces objectifs nationaux (25%) ont une portée et un niveau d'ambition comparables à ceux de l'Objectif 18 d'Aichi, ou le dépassent (1%). Cependant, environ trois quarts des objectifs nationaux (74%) ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif 18 d'Aichi, ou n'abordent pas tous ses éléments. Un grand nombre d'objectifs nationaux sont très généraux par nature et mettent principalement l'accent sur le respect des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, et sur leur intégration dans l'application de la Convention. Par contraste, relativement peu d'objectifs nationaux visent à assurer la participation entière et effective des peuples autochtones et des communautés locales.

71. Au total, 120 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité. Plus d'un tiers des Parties sont en voie de réaliser leurs objectifs nationaux (33%), voire de les dépasser (4%). Plus de la moitié des Parties (57%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Un petit nombre de Parties (7%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de cet objectif. Parmi les Parties ayant remis leur rapport national, moins d'un dixième des Parties (13%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

72. Les mesures souvent mentionnées par les Parties sont les mesures visant à mieux documenter les connaissances traditionnelles. De nombreux rapports nationaux citent également les liens existant entre cet Objectif d'Aichi et le Protocole de Nagoya, et mentionnent des initiatives visant à protéger les connaissances traditionnelles et à faire en sorte que les peuples autochtones et les communautés locales reçoivent une compensation adéquate en contrepartie de l'utilisation de leurs connaissances. Certains rapports nationaux ont aussi mentionné des mesures propres à améliorer la reconnaissance juridique des droits des peuples autochtones et communautés locales.³³ Une difficulté générale rencontrée pour parvenir à cet objectif concerne le manque de ressources pour intégrer et prendre en compte les connaissances

³² Par exemple, le Mozambique a aligné son SPANB sur son plan quinquennal et son programme économique et social national.

³³ Par exemple, au Zimbabwe, le projet CAMPFIRE vise à garantir aux communautés autochtones une propriété conjointe sur les ressources naturelles locales, en particulier la faune sauvage, de sorte qu'elles puissent générer des revenus en louant des zones de chasse à trophée, en exploitant des ressources, et en menant des activités touristiques. Le Costa Rica a mis en place un mécanisme général de consultation des peuples autochtones (Mecanismo General de Consulta a Pueblos Indígenas).

traditionnelles dans les questions liées à la conservation. D'autres informations sur l'Objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité figurent dans le document CBD/SBI/3/2/Add.4.

Objectif 19 - D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées

73. Au total, 155 SPANB (89%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 19 d'Aichi pour la biodiversité. L'Objectif 19 d'Aichi fait partie de ceux pour lesquels on trouve le plus grand nombre d'objectifs nationaux correspondants dans les SPANB. Presqu'un tiers de ces objectifs nationaux (29%) ont une portée et un niveau d'ambition comparables à ceux de l'Objectif 19 d'Aichi, voire le dépassent (1%). Cependant, environ trois quarts des objectifs nationaux (70%) ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif 19 d'Aichi, ou n'abordent pas tous ses éléments. Peu d'objectifs nationaux abordent le partage de l'information et la technologie liées à la biodiversité, et encore moins d'objectifs nationaux abordent les questions relatives à l'application des informations sur la biodiversité.

74. Au total, 139 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 19 d'Aichi pour la biodiversité. Moins de la moitié des Parties (45%) sont en voie de réaliser leurs objectifs nationaux, ou de les dépasser (1%). D'autre part, moins de la moitié des Parties (48%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Un petit nombre de Parties (6%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de cet objectif. Parmi les Parties ayant remis leur rapport national, moins d'un cinquième des Parties (14%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 19 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

75. Un grand nombre de rapports nationaux ont indiqué des mesures prises pour promouvoir des programmes d'enseignement et de formation sur la biodiversité, ainsi que l'élaboration et la promotion de programmes de recherche scientifique, la réalisation d'inventaires des espèces, l'identification de zones importantes pour la biodiversité et, de façon générale, l'augmentation quantitative et qualitative des informations sur la biodiversité.³⁴ Certains rapports ont mentionné également la création de bases de données et de centres nationaux d'échange d'information sur la biodiversité. D'autres rapports nationaux ont cité la préparation de publications comme moyen de générer des informations sur la biodiversité et de mettre à disposition ces informations. D'une manière générale, la plupart des mesures indiquées concernent en particulier la documentation et la production de connaissances sur la biodiversité, notamment dans les écosystèmes terrestres. Par contraste, relativement peu de mesures concernent la production d'informations sur la biodiversité dans les milieux aquatiques, ou le partage d'informations et leur utilisation dans les processus décisionnels.

Objectif 20 – D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier

76. Au total, 151 SPANB (86%) contiennent des objectifs nationaux liés à l'Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité. Environ un quart de ces objectifs nationaux (27%) ont une portée et un niveau d'ambition comparables à ceux de l'Objectif 20 d'Aichi, tandis qu'un objectif national (1%) le dépasse. Cependant, environ trois quarts des objectifs nationaux (73%) ont un niveau d'ambition plus faible que l'Objectif 20 d'Aichi, ou n'abordent pas tous ses éléments. On notera que les objectifs nationaux sont souvent très généraux par nature. De plus, la plupart des objectifs nationaux ne mentionnent pas l'augmentation des

³⁴ Par exemple, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a mis en place le Programme sur la valeur de la nature (Valuing Nature Programme), un programme de cinq ans visant à créer une communauté de recherche interdisciplinaire capable de travailler dans l'ensemble des disciplines des sciences naturelles, biologiques et sociales, mais aussi des arts et des sciences humaines; le Royaume-Uni met en place également une application environnementale dans le cadre du Programme Copernicus de l'Union européenne, visant un accès libre aux données d'imagerie satellite Sentinel. Comme autre exemple, le Soudan du Sud a commencé à élaborer un Système national de base de données sur la biodiversité (NBDS).

ressources provenant de toutes les sources et n'indiquent pas que les ressources devraient être augmentées substantiellement. On notera également que de nombreux objectifs nationaux mentionnent les ressources non financières, telles que les ressources humaines.

77. Au total, 132 Parties ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux liés à l'Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité. Environ un tiers des Parties sont en voie de réaliser leurs objectifs nationaux (29%), ou de les dépasser (3%). Environ la moitié des Parties (52%) ont avancé dans la réalisation de leurs objectifs, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir les réaliser. Moins d'un cinquième des Parties (16%) ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la réalisation de cet objectif. Parmi les Parties ayant évalué leurs progrès, un petit nombre de Parties (6%) ont mis en place des objectifs nationaux semblables à l'Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité qui sont en voie d'être réalisés.

78. Un grand nombre de Parties ont mentionné des initiatives visant à accroître le financement de la biodiversité à l'échelon national. D'autre part, de nombreux rapports nationaux ont souligné l'importance des partenariats et des programmes comme l'Initiative sur le financement de la biodiversité (BIOFIN). Certaines Parties ont indiqué qu'elles procédaient actuellement à des réformes fiscales, et qu'elles mettaient en place des mesures d'incitation favorisant le financement des projets liés à la biodiversité, y compris des taxes sur le tourisme, afin de financer la gestion des aires protégées (certaines de ces mesures sont pertinentes également pour l'Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité). Un financement provenant de sources non nationales est habituellement fourni pour des projets spécifiques.³⁵ Cependant, certaines Parties ont créé des partenariats et des mécanismes de financement pour procurer des financements plus durables. Malgré toutes les mesures prises, le manque de ressources disponibles est souvent cité comme un obstacle à la réalisation de cet Objectif d'Aichi. La fragmentation du financement et le manque de stratégies globales de financement ont été mentionnés également comme difficulté rencontrée par certaines Parties pour atteindre cet objectif. À titre d'exemple, certaines analyses faites par les Parties ont indiqué que certains budgets alloués à la biodiversité n'ont pas été utilisés. D'autres informations concernant l'Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité, y compris des informations sur les objectifs de mobilisation des ressources adoptés dans la décision XII/3, figurent dans le document CBD/SBI/3/5/Add.1³⁶.

IV. CONCLUSIONS

79. Une majorité des SPANB examinés dans la présente évaluation contiennent des objectifs nationaux reliés à des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Cependant, pour certains Objectifs d'Aichi, tels que les Objectifs 3, 6, 10 et 14, un grand nombre de SPANB ne contiennent aucun objectif national³⁷ ou engagement semblable correspondant. Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité 1, 11, 16, 17 et 19 sont ceux pour lesquels on trouve le plus grand nombre d'objectifs nationaux correspondants dans les SPANB (voir la figure 1). Cependant, même dans ces cas, le nombre de SPANB contenant des objectifs nationaux dont la portée et le niveau d'ambition sont comparables aux Objectifs d'Aichi, voire les dépassent, correspond à un peu moins d'un cinquième des SPANB (16%) en moyenne. Dans l'ensemble, la plupart des objectifs nationaux et/ou engagements semblables contenus dans les SPANB ont un niveau d'ambition plus faible que celui des Objectifs d'Aichi, ou n'abordent pas tous les éléments des Objectifs d'Aichi correspondants. De façon générale, les objectifs nationaux qui ont été mis en place à ce jour sont plus généraux par nature que les Objectifs d'Aichi correspondants. Un grand nombre de Parties ont adopté des objectifs nationaux qui concernent plusieurs Objectifs d'Aichi à la fois. Les conclusions de la présente évaluation sont en accord avec les analyses qui ont été mises à disposition lors des première et deuxième réunions de l'Organe

³⁵ Par exemple, l'Afrique du Sud a mis en place un Fonds verts pour soutenir les initiatives écologiques, afin de mettre le pays sur la voie d'une économie sobre en carbone, efficace en termes d'utilisation des ressources et résiliente face au changement climatique; et en 2017, la ville du Cap a vendu aux enchères sa première obligation verte d'un milliard de R1, pour financer des projets liés à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques.

³⁶ Voir aussi CBD/COP/15/11.

³⁷ Comme indiqué plus haut, relativement peu d'objectifs nationaux reliés à l'Objectif 17 d'Aichi pour la biodiversité également. Cependant, ceci est probablement dû au fait que la présence d'un SPANB a réduit la nécessité d'élaborer un objectif national pour cette question.

subsidaire chargé de l'application³⁸, ainsi que des treizième et quatorzième réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.³⁹

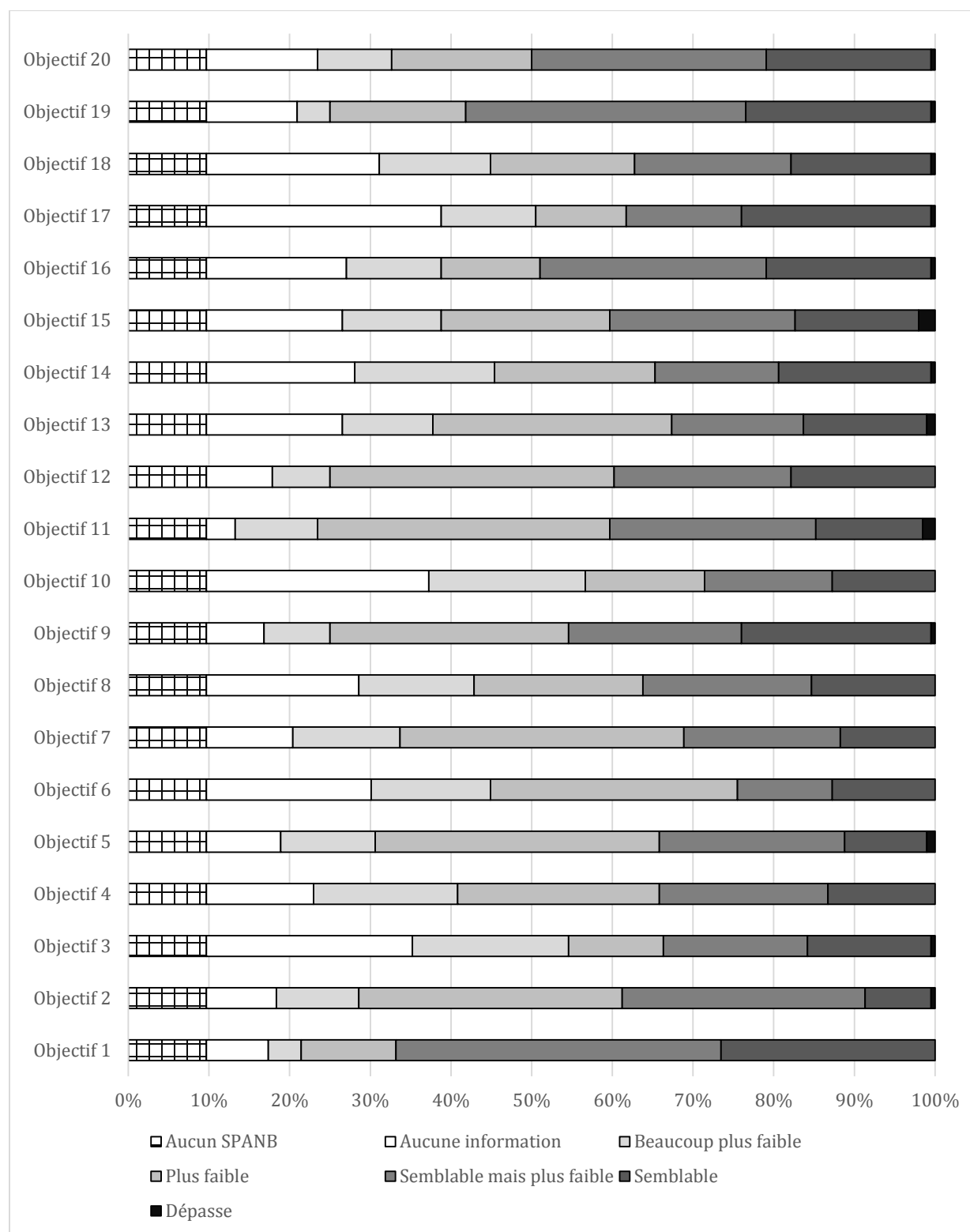
80. Les informations contenues dans les rapports nationaux suggèrent qu'en moyenne, moins d'un tiers de tous les objectifs nationaux sont en voie d'être atteints (30%) (allant de 19% pour l'Objectif 8 d'Aichi, à 42% pour l'Objectif 1 d'Aichi), voire dépassés (3%) (allant de 1% pour les Objectifs d'Aichi 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, et 19, à 10% pour l'Objectif 17 d'Aichi) (voir la figure 2). Cependant, parmi les Parties ayant remis leur rapport national, il apparaît qu'en moyenne, moins d'un dixième (9%) des objectifs nationaux qui sont semblables à un Objectif d'Aichi pour la biodiversité sont en voie d'être réalisés (allant de 4% pour les Objectifs d'Aichi 8 et 10, à 22% pour l'Objectif 17 d'Aichi). En moyenne également, pour environ la moitié des objectifs nationaux (51%) (allant de 34% pour l'Objectif 17 d'Aichi, à 63% pour l'Objectif 8 d'Aichi), des progrès ont été accomplis, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir atteindre ces objectifs. De plus, il apparaît qu'en moyenne, aucun progrès significatif n'a été accompli pour environ un dixième des objectifs nationaux (10%) (allant de 4% pour l'Objectif 1 d'Aichi, à 16% pour les Objectifs d'Aichi 9, 14 et 20); tandis que les Parties s'éloignent de certains objectifs (1%) (allant de 0% pour les Objectifs d'Aichi 1, 2, 13, 15, 17, 18, 19 et 20, à 3% pour les Objectifs d'Aichi 5 et 10). La plupart des progrès accomplis concernent les objectifs nationaux reliés aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité 1, 11, 16, 17 et 19. Par contraste, beaucoup moins de progrès ont été accomplis pour les objectifs nationaux reliés aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité 5, 8, 9, 10, 13, 14 et 20.

81. Comme observé plus haut aux paragraphes 7, 11 et 12, la présente évaluation comprend plusieurs limitations ayant trait aux différentes approches retenues par les Parties pour mettre en place leurs objectifs nationaux et pour communiquer des données à ce sujet. Ces limitations devraient être prises en compte dans l'élaboration des processus de suivi et d'établissement des rapports concernant le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (voir le point 14 de l'ordre du jour de la réunion en cours). Cependant, les SPANB et les rapports nationaux, qui sont deux sources d'information complémentaires, montrent que des efforts ont été déployés pour transposer les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité en objectifs ou engagements nationaux, et que des mesures nationales ont été prises pour atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, même si ces engagements et mesures ont été insuffisants pour pouvoir réaliser le niveau d'ambition des Objectifs d'Aichi. Par conséquent, la présente évaluation suggère que, dans l'ensemble, on constate des insuffisances dans le niveau d'ambition des objectifs nationaux mis en place pour atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ainsi que dans les mesures prises pour atteindre ces objectifs. Les informations contenues dans la présente analyse correspondent en général aux informations contenues dans les quatrième et cinquième éditions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, laquelle conclut que, bien que des progrès aient été accomplis dans la réalisation de tous les objectifs, ces progrès demeurent insuffisants pour pouvoir atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. La présente analyse est en accord également avec l'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, laquelle a indiqué que « des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des mesures de politique générale visant à préserver et à gérer la nature de manière plus durable, aboutissant à des résultats positifs par rapport aux scénarios sans mesures d'intervention, mais ces progrès restent insuffisants pour enrayer les facteurs directs et indirects de détérioration de la nature. Il est donc probable que la plupart des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité en 2020 ne seront pas atteints. »

³⁸ [UNEP/CBD/SBI/1/2/Add.2](#) et [UNEP/CBD/SBI/2/2/Add.2](#).

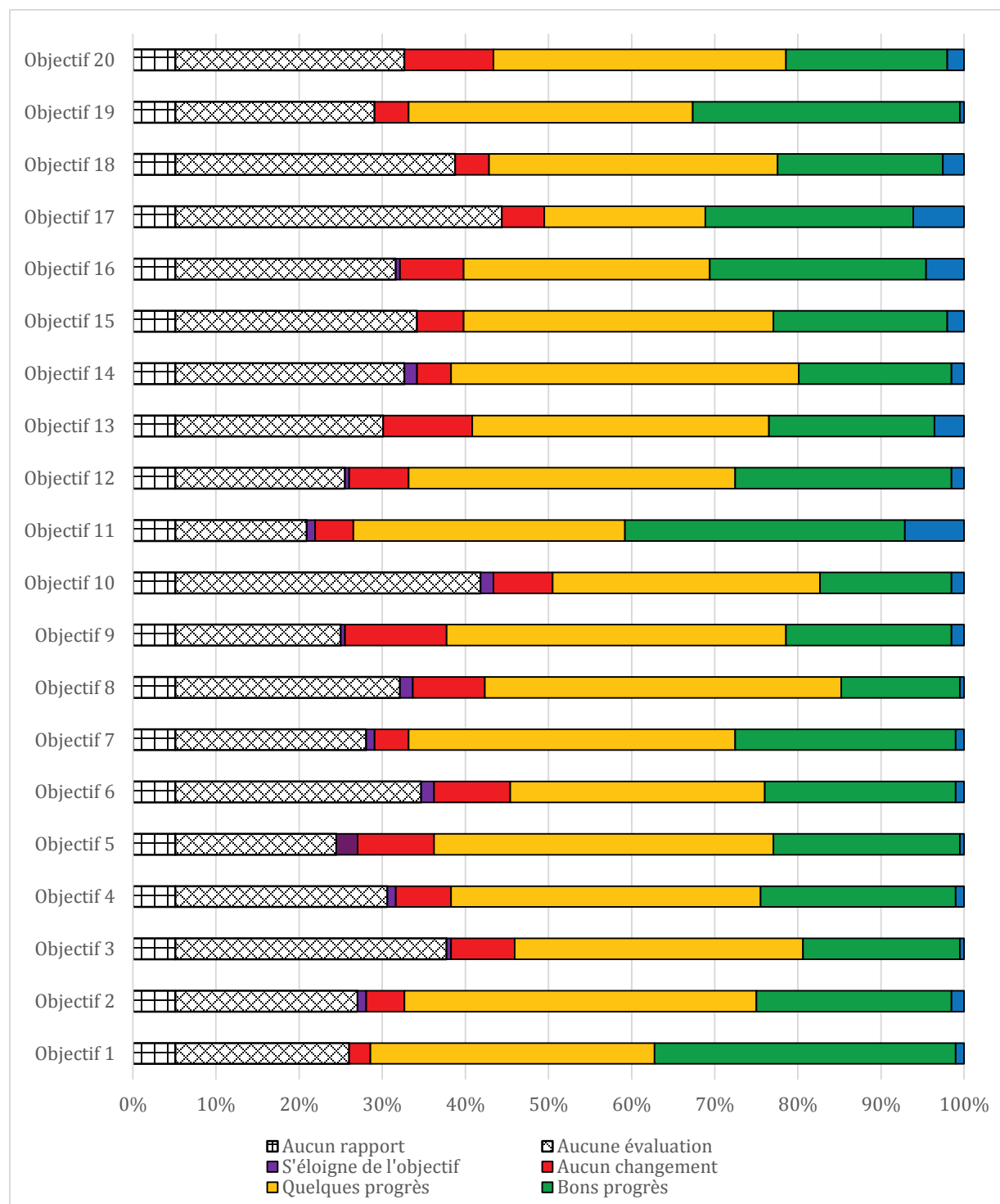
³⁹ [UNEP/CBD/COP/13/8/Add.2/Rev.1](#) et [CBD/COP/14/5/Add.2](#).

Figure 1. Évaluation de l'alignement des objectifs nationaux et autres engagements contenus dans les SPANB révisés et actualisés sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité



Note : Les barres en gris clair à gris foncé indiquent le pourcentage de SPANB contenant des objectifs nationaux ou engagements semblables pour chaque catégorie. Plus la barre est sombre, plus les objectifs nationaux sont étroitement reliés à l'Objectif d'Aichi. Toutes les 196 Parties sont représentées dans chaque rangée.

Figure 2. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité, basée sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux correspondants, tels qu'indiqués dans les sixièmes rapports nationaux



Note: Les barres de couleur indiquent le pourcentage des objectifs évalués comme entrant dans chaque catégorie. Toutes les 196 Parties sont représentées dans chaque rangée.